



Réseau de coopération des acteurs
du patrimoine culturel en Pays de la Loire

Covid-19 - Etat des lieux

Résultats au 4 avril 2020

En raison de la crise sanitaire, le confinement a été ordonné à l'échelon national le 16 mars. Réseau de coopération, le Pôle Patrimoine a souhaité collecter des informations sur les situations vécues et faire remonter les difficultés rencontrées par les acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire pendant la période du confinement.

Un questionnaire a été diffusé dès le 20 mars via :

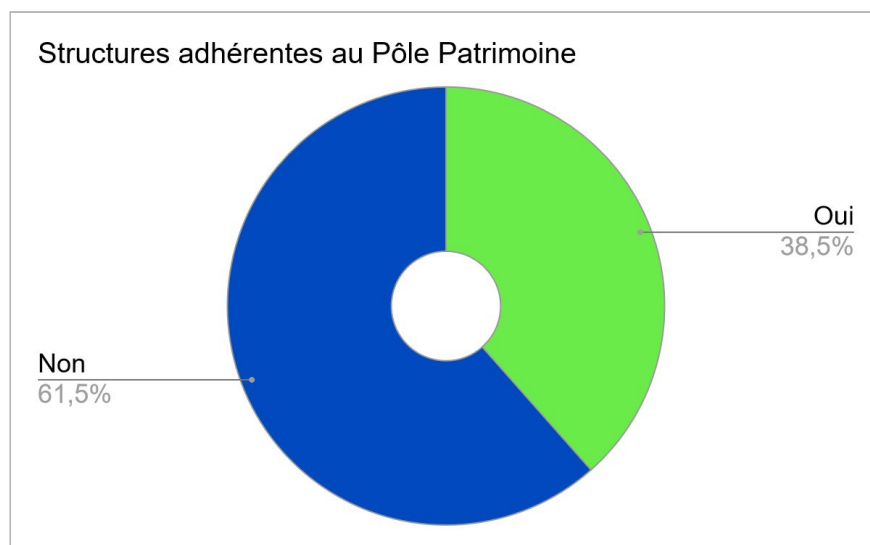
- *Les Nouvelles* N°5 (20 mars)
- deux envois *Flash infos spécial Covid-19* (24 et 31 mars)
- deux posts sur la page Facebook du Pôle Patrimoine + LinkedIn

Au 4 avril, nous avons collecté 65 réponses de la part d'adhérents du Pôle Patrimoine et d'acteurs du patrimoine non adhérents.

Certains résultats ont été complétés afin qu'ils puissent converger avec ceux des pôles culturels régionaux.

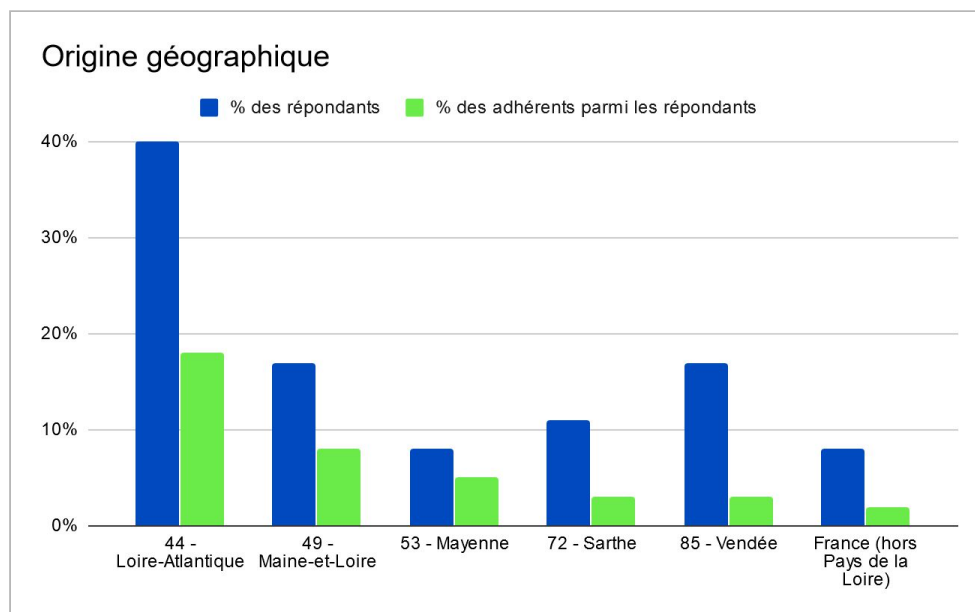
Structures concernées

Structures adhérentes au Pôle Patrimoine en 2020



Les acteurs, $\frac{2}{3}$ des répondants, se sont sentis concernés par cette enquête sans être adhérents au Pôle Patrimoine. 47 % de nos adhérents (à jour de leur cotisation en 2020) y ont répondu.

Origine géographique des structures

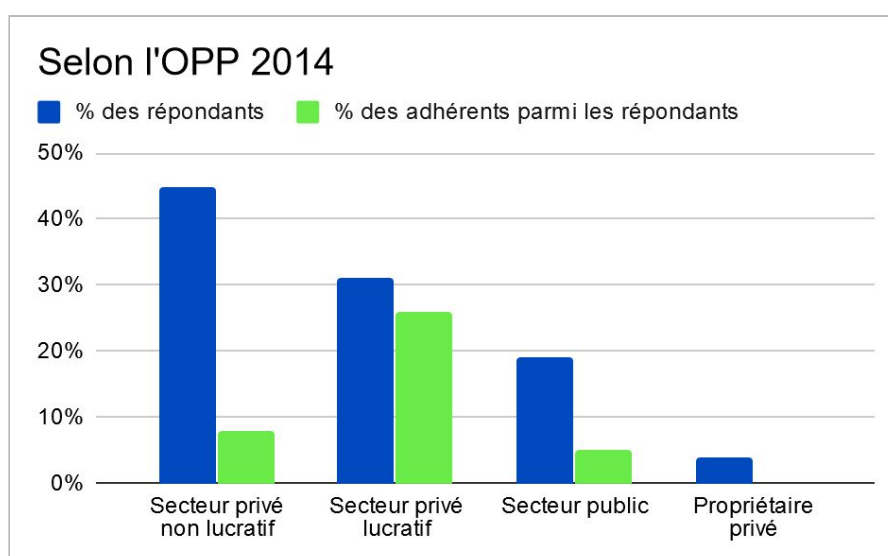


Généralement, la localisation est déterminée par le siège social de la structure, qui ne correspond pas toujours à l'aire d'activité.

Statut juridique des structures

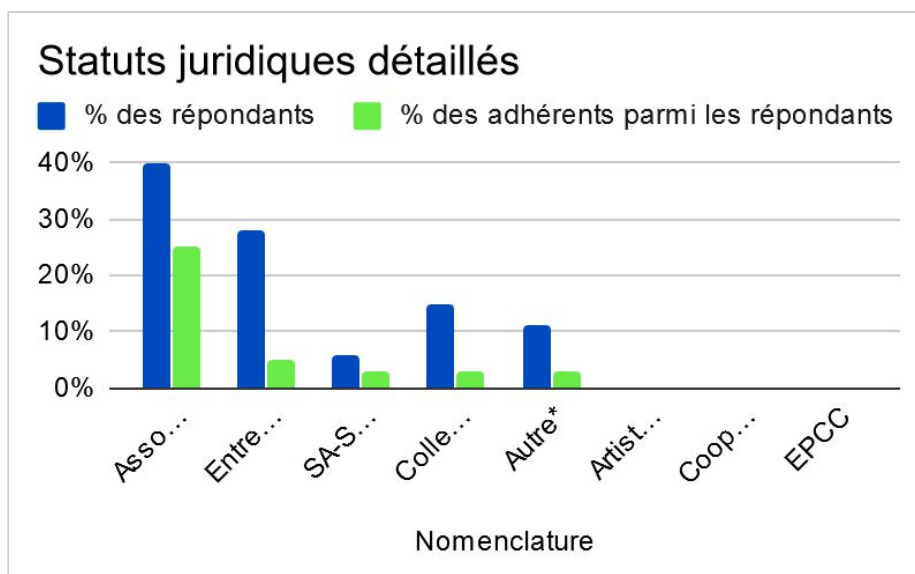
Pour cette enquête, nous avons procédé de deux manières : défini le statut juridique des structures selon l'Observation participative et partagée (OPP) en 2014, puis selon la nomenclature des pôles culturels.

Selon l'OPP 2014



Le secteur privé non lucratif (associations), a répondu largement, suivi par le secteur privé lucratif (entreprises, artisans et indépendants).

Selon la nomenclature adoptée par les pôles culturels des Pays de la Loire

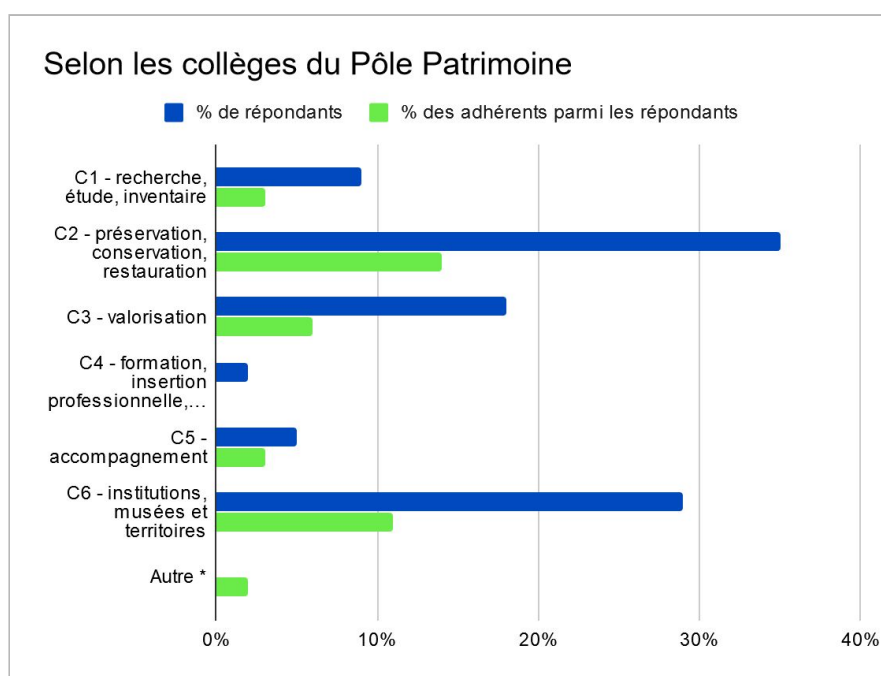


* Autre : Syndicat, administration publique, propriétaire privé et statut non spécifié

Domaines d'activités des répondants

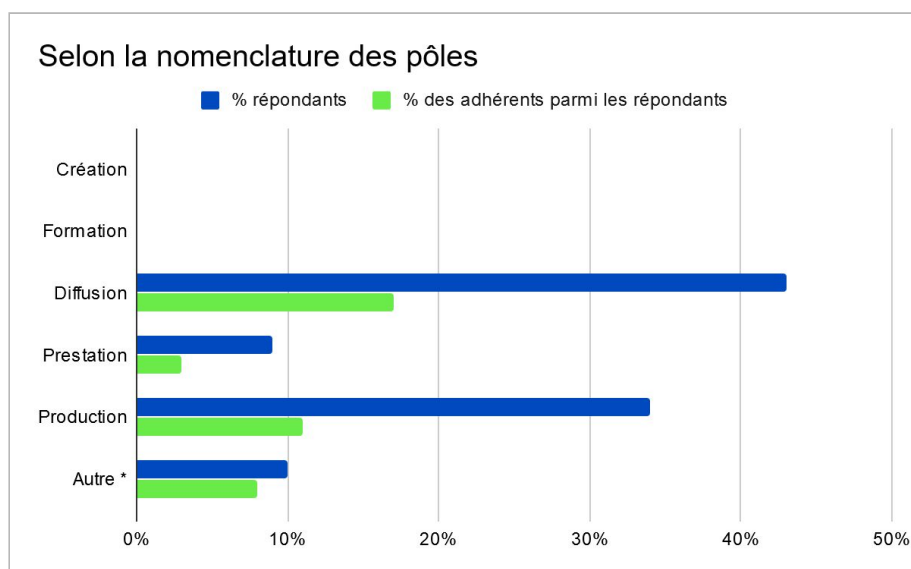
Nous avons procédé de deux manières : d'abord classé les répondants selon les collèges du Pôle Patrimoine (l'appartenance à 1 collège correspond à l'activité principale de la structure) puis selon les segments d'activités définis par les cinq pôles culturels en Pays de la Loire.

Selon les collèges du Pôle Patrimoine



*Autre : DRAC

Selon la segmentation inter-pôles

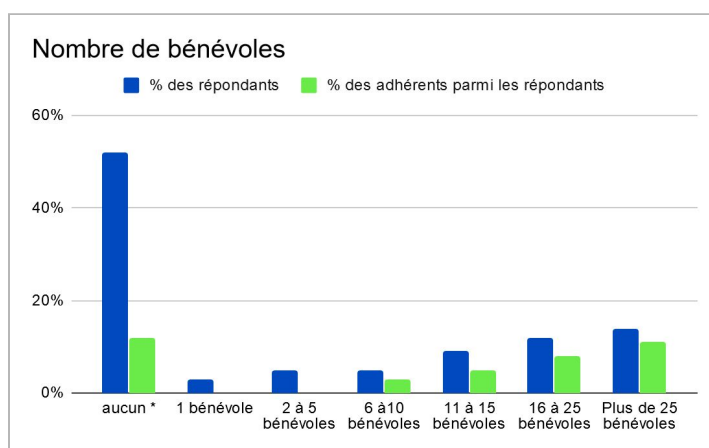
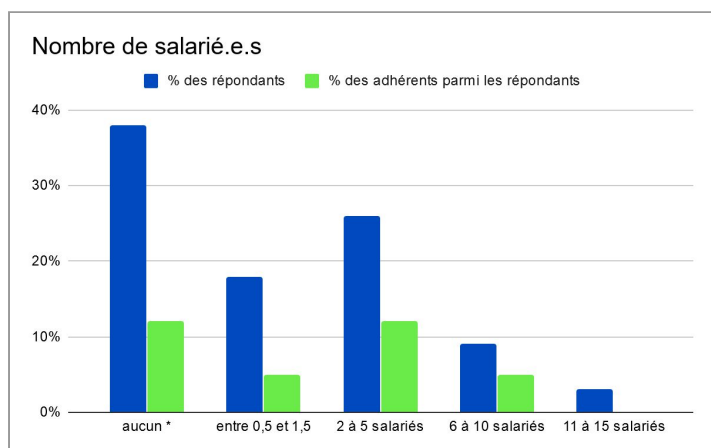


Création : artistes, auteurs, techniciens (scénographe, muséographe). *Production* : structure ou personne qui engage un budget pour produire et/ou diffuser la création (recherche, étude, inventaire, conservation-restauration). *Diffusion / commercialisation* : lieux ou événements permettant la diffusion des oeuvres (festivals, expositions - musées, collecte d'archives). *Formation* : écoles, formation professionnelle, insertion. *Prestations* : indépendants, services aux structures (médiation, accompagnement, guides conférenciers...)

* Autre : concerne les structures caractérisées par une poly-activité, importante dans le secteur du patrimoine, et celles dont l'activité n'a pas été identifiée.

Nombre de salarié.e.s et de bénévoles actifs

Les répondants sont principalement des petites structures (associations et entreprises individuelles). Les salariés sont surtout présents dans le secteur public, et les bénévoles dans les associations.



* aucun : entreprises individuelles, administration publique, SA, etc.

Point sur la situation

Structures

- **90 %** des lieux habituellement **ouverts au public** sont fermés : principalement les musées, les ateliers d'art et les collectivités. Le reste est partiellement ouvert.
- **61 %** des lieux habituellement **fermés au public** sont également fermés : les ateliers des musées, les entreprises, les associations organisatrices d'événements.
- **39 %** des lieux habituellement **fermés au public sont partiellement ouverts** : certaines entreprises y pratiquent une **activité réduite**.

Salarié.e.s

- 10 % des salariés poursuivent leur travail sur place.
- **90 % ont modifié leur rythme de travail**, que ce soit en télétravail, chômage partiel, ou garde d'enfants.
- Les entrepreneurs (indépendants) ont indiqué pratiquer une activité réduite (chantiers) ou connaître un arrêt total de leur activité (par exemple, des guides conférenciers).

Événements annulés, reportés ou en suspens

Les acteurs n'ont pas tous répondu de manière chiffrée, mais les réponses indiquent :

- 74 événements annulés (visites guidées, stage, conférences, manifestations)
- 28 événements reportés
- 3 en suspens (annulés suite aux annonces du 13.04.20)

Annulation d'événements d'envergure régionale ou nationale : *Les Journées européennes des métiers d'art; Les journées Mans'Art ; La Nuit des musées ; Meeting aéromodélisme Anjou Ailes Maquettes ; Journées européennes de l'archéologie ; conférence de l'Université sur Lie (Vignoble nantais) ; Marché d'Art Les Sables d'Olonne.*

Reports d'événements d'envergure régionale ou nationale : Forum Entreprendre dans la Culture

Dans la majorité des situations, le report ou l'annulation a été décidé pour les rassemblements internes aux structures (CA, AG, séminaires) et les activités commerciales (visite des musées, privatisations d'espaces, activités pédagogiques et certains chantiers de restauration / conservation). Les activités suspendues concernent les chantiers et les événements programmés à partir de juin 2020.

Difficultés pour maintenir le contact avec vos interlocuteurs habituels

- 35 % des répondants expriment des difficultés pour maintenir le contact avec leurs interlocuteurs habituels : les fournisseurs ferment leur entreprise, les commandes sont bloquées.

Cette situation met-elle en danger la pérennité de votre structure ?

- 48 % des répondants (associations, entreprises) n'étaient pas en capacité d'évaluer l'impact de la situation, après 3 semaines de confinement. "Cela dépendra de la durée du confinement".
- Pour 18 % des répondants (en majorité des entreprises individuelles), la situation impacte la pérennité de leur structure de façon immédiate.
- 11 % des répondants indiquent que la situation va les impacter sur le long terme.

Commentaires des répondants

Des incertitudes

- liées à la durée du confinement, aux reports, suspensions ou annulations de chantiers ou missions (restaurateurs-conservateurs, entrepreneurs).
- liée aux commandes et financements publics, actuellement à l'arrêt (restaurateurs - conservateurs ; organisateurs de festival).
- risque de suppression de postes pour les structures autofinancées (associations, musées associatifs).
- certaines embauches de saisonniers ou de CDD ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre et laissent penser à une baisse des embauches pour 2021. En effet, certains contrats sont financés par les activités actuellement suspendues.

Conservation-restauration : "Une grande partie de notre CA se fait de septembre à décembre, sur les fins d'années budgétaires, mais les décisions sont censément prises à partir de mars, au moment du vote des budgets... Qu'en sera-t-il cette année ?"

Guide conférencière : "Les périodes non travaillées auront des effets sur le long terme notamment lors du calcul des heures lors d'un renouvellement de droits et une fragilisation de ma situation financière globale pouvant impacter sur mes choix de continuer ou pas mon activité de guide conférencière."

Activités pédagogiques : "La période du 1er mars au 30 juin est très importante pour nous, nous générons en recette, grâce aux sorties organisées auprès des scolaires notamment, l'équivalent d'1 ETP à l'année. Le chômage partiel ne permettra pas de compenser cette perte. Nous allons devoir puiser dans notre fond associatif ce qui fragilisera notre association."

Tourisme - lieux de visite : une "saison touristique catastrophique"

- "La situation entraînera un manque à gagner en billetterie et à la boutique du musée. Il est probable que cela déséquilibre notre budget. La structure en elle-même, publique, n'est pas en danger mais certaines actions devront peut-être être annulées ou reportées à une année suivante. "
- "Incidence directe sur le tourisme: Chambres d'hôtel annulées/Repas annulés/bus annulés // visite de musées annulées// visite de châteaux privés annulés"

Une proposition : La Fondation du Patrimoine des Pays de la Loire indique être prête à s'engager pour un plan de relance du "patrimoine" en PDL.

Pour les structures employeuses, appel aux mesures annoncées :

- 28 % des répondants font déjà appel au chômage partiel ou au lissage des charges. Certains comptent faire une demande de subvention exceptionnelle.
- Pour 15 % des répondants, la réponse est non : les mesures annoncées ne concernent pas les collectivités (le personnel est mobilisé sur d'autres postes) ; d'autres structures préconisent de mixer télétravail/activité partielle/congés payés à prendre avant fin avril.